

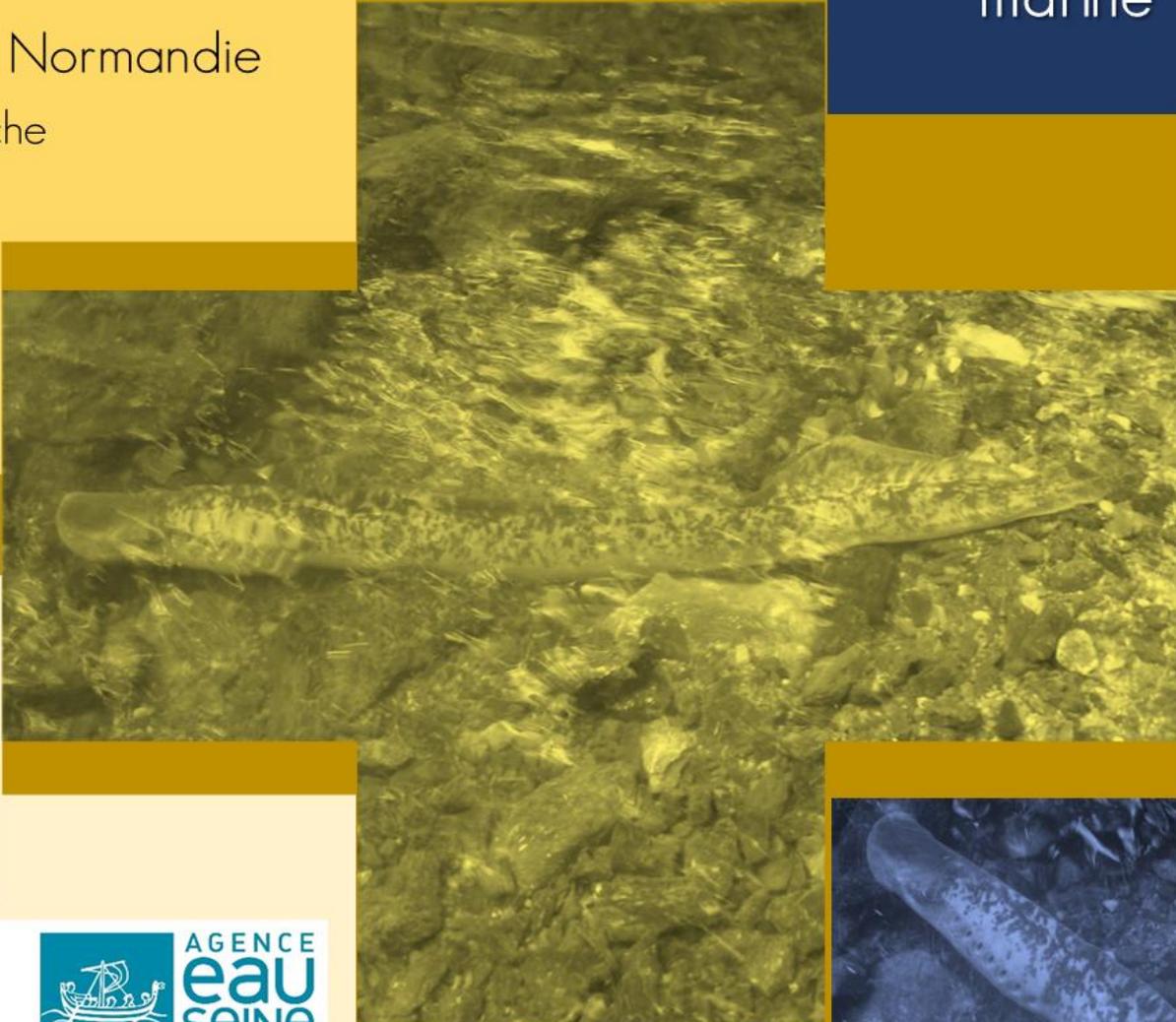


2020

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE

Suivi annuel des frayères de
Lamproie
marine

Région Normandie
La Manche



RESUME

La lamproie marine colonise la plupart des fleuves manchois. Ni son abondance ni les fronts de colonisation sur les axes migratoires potentiels ne sont précisément connus.

Onze bassins versants manchois ont été identifiés comme recélant un fort enjeu écologique pour l'espèce. Leur prospection est nécessaire pour atteindre un niveau de connaissance équivalent à celui obtenu sur les autres espèces amphihalines à forts enjeux sur le Bassin Seine-Normandie, saumon atlantique et anguille, par les suivis scientifiques historiques en Normandie. Un réseau tournant a été choisi au regard du linéaire retenu.

Six BV devaient être visités en 2020 : Divette, Sinope, Douve, Taute, Vire et Thar. Seule la Vire n'a pas été prospectée, dans la mesure où la connaissance de l'absence de remontée a été acquise au dispositif de comptage des montaisons des Claies de Vire. Les résultats sont contrastés : nuls sur le Thar, la Sinope et de fait sur la Vire, très faible sur la Divette et plutôt bons sur la Douve.



GLOSSAIRE & ABREVIATIONS UTILISEES

Amphihalins	Qui vit alternativement en eau douce et en mer.
DDTM 50	Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche.
Dulçaquicoles	Qui vit en eau douce.
FDAAPPMA 50	Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Manche.
LPF	Lamproie fluviatile
LPM	Lamproie marine
Potamotoques	Amphihalin qui naît en rivière, va grossir en mer et revient se reproduire en rivière.
Sémelpares	Qui meure après s'être reproduit.
SEINORMIGR	Seine Normandie Migrateurs : Association « Migrateurs » du bassin Seine-Normandie.
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature

Opérateurs : Grégory BRUNEAU
Xavier FREY
Fabien GOULMY
Arnaud PUDEPIECE

Rédacteur : Fabien GOULMY

Relecteurs : Catherine LESAGE

TABLE DES MATIERES

RESUME	1
GLOSSAIRE & ABREVIATIONS UTILISEES	2
TABLE DES MATIERES	3
INTRODUCTION	4
PRESENTATION	5
1. LE MILIEU	5
2. LES LAMPROIES DIADROMES ^{Gloss}	6
3. L'ORGANISME CIBLE : <i>PETROMYZON MARINUS</i> (LINNAEUS, 1758)	6
<i>Critères de détermination</i>	6
<i>Biologie, écologie</i>	7
<i>Frayères</i>	7
<i>Statut</i>	7
4. L'AUTRE LAMPROIE DIADROME PRESENTE SUR LES FLEUVES MANCHOIS : <i>LAMPETRA FLUVIATILIS</i> (LINNAEUS, 1758)	8
<i>Critères de détermination</i>	8
<i>Biologie, écologie</i>	8
<i>Statut</i>	8
5. DIFFERENCIATION DES FRAYERES DES DEUX ESPECES	8
6. LA REGLEMENTATION ET LA POLITIQUE REGIONALE, POUR RAPPEL	9
<i>Arrêté préfectoral de la Manche</i>	9
MATERIEL & METHODES	10
7. MOYENS DE PROSPECTION	10
<i>Protocole de prospection</i>	10
<i>Saisie de la donnée</i>	10
8. PLAN DE PROSPECTION	10
9. MOYENS HUMAINS	11
10. REGLEMENTAIRE	11
RESULTATS – INTERPRETATIONS	12
11. EFFORT DE PROSPECTION	12
<i>La Divette</i>	12
<i>La Sinope</i>	13
<i>La Douve</i>	13
<i>La Taute</i>	14
<i>Le Thar</i>	14
<i>Conditions de prospection</i>	15
12. RESULTATS	15
<i>Synthèse géographique</i>	15
<i>La Divette</i>	15
<i>La Sinope</i>	16
<i>La Douve</i>	16
<i>La Taute</i>	16
<i>Le Thar</i>	16
BILAN & CONCLUSION	16
FICHES RESULTATS PAR BASSIN	17
BIBLIOGRAPHIE	23
<i>Ouvrage</i>	23
<i>Site internet</i>	23
TABLE DES ILLUSTRATIONS	23



INTRODUCTION

La lamproie marine *Petromyzon marinus* remonte dans la plupart des fleuves manchois, sans que son abondance ni les fronts de colonisation sur les axes migratoires potentiels ne soient connus. Les derniers comptages exhaustifs sur le département datent d'une quinzaine d'années sur la bassin-versant de la Sée, effectué par le CSP, à l'époque. Seul le DISCOMO des Claires de Vire sur la Vire permet d'obtenir des données parcellaires et sans répartition géographique des frais, donc difficiles à exploiter.

Afin de pallier à ce manque de connaissance en matière de biodiversité régionale, 11 bassins versants manchois ont été identifiés comme recelant un fort enjeu écologique pour l'espèce. Ils nécessitent une prospection régulière pour permettre de compléter le pool régional de données recueillies, sur le reste du territoire normand accessible à l'espèce, par trois autres fédérations de pêche (Calvados, Eure et Seine-Maritime) et l'association « migrants » SEINORMIGR.

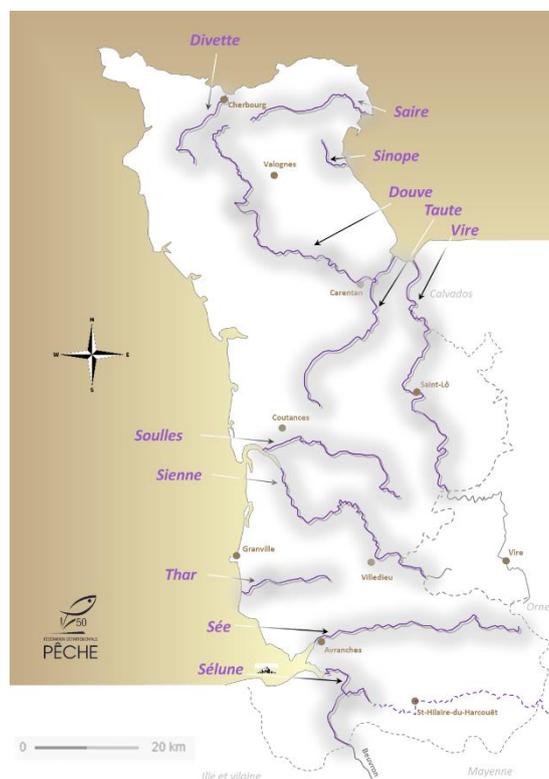
Le maillage de prospection manchois est encore largement exploratoire pour cette deuxième année de suivi. Il sera affiné par la suite pour devenir le plus pertinent possible et pour atteindre un niveau de connaissance équivalent à celui obtenu sur les autres espèces amphihalines à forts enjeux sur le Bassin Seine-Normandie, tels que saumon atlantique *Salmo salar* et anguille *Anguilla anguilla*, par les suivis scientifiques désormais historiques en Normandie.

Le présent rapport est donc le deuxième rapport d'étape sommaire informatif des résultats obtenus cette année de prospection. L'ensemble des données ont été transmises à SEINORMIGR^{Gloss} qui les versera à la base régionale et à celle du Bassin Seine-Normandie.

PRESENTATION

1. Le Milieu

L'étude n'a porté que sur le territoire du département de la Manche, sur les cours mères des principaux axes migratoires possibles. Fleuves et affluents retenus majeurs sont au nombre de onze :



- La Divette
- La Saire
- La Sinope
- La Douve
- La Taute
- La Vire
- La Soulles
- La Sienne
- Le Thar
- La Sée
- La Sélune

Figure 1 - Carte de la Manche avec les axes migratoires retenus pour les prospections de frayères de LPM. FDAAPPMA 50.

Tableau 1. Axes fluviaux proposés à la prospection et principales caractéristiques de continuité migratoires :

Système	Confluence	Ouvrage à la mer	Linéaire accessible
La Divette	Mer Manche	Tunnel de confluence dans le port de Cherbourg	à déterminer
La Saire	Grande Baie de Seine	Portes à flots	à déterminer
La Sinope	Grande Baie de Seine	Portes à flots	à déterminer
La Douve	Baie des Veys	Portes à flots	à déterminer
La Taute	Baie des Veys	Portes à flots	à déterminer
La Vire	Baie des Veys	Portes à flots	à déterminer
La Soulles	Sienne	Aucun	à déterminer
La Sienne	Grande Baie du M ^e S ^t Michel	Aucun	à déterminer
Le Thar	Grande Baie du M ^e S ^t Michel	Aucun	à déterminer
La Sée	Baie du M ^e S ^t Michel	Aucun	intégralité
La Sélune, dont Beuvron	Baie du M ^e S ^t Michel	Aucun	à déterminer

Devant l'ampleur du linéaire représenté par ces axes, une rotation biannuelle a été imaginée, dans un premier temps.



2. Les lamproies diadromes^{Gloss}

Les deux grandes espèces migratrices amphihalines qui colonisent les fleuves du département de la Manche sont la lamproie fluviatile *Lampetra fluviatilis* (18,5 à 50 cm) et la lamproie marine *Petromyzon marinus* (70 à 120 cm). Les grandes lamproies sont mal connues localement, principalement parce que non pêchées. En revanche, la petite espèce dulçaquicole, la lamproie de Planer *Lampetra planeri*, dite localement "la sept trous", fut une petite espèce utilisée jadis comme appât. Il existe un réel risque de confusion avec les larves des deux autres espèces qui fréquentent les mêmes lits limoneux organiques. Ce sont des animaux archaïques, apparus dès le Silurien (-440 millions d'années), ils ont conservé une relative stabilité phénotypique, les formes proches de celles actuelles se développent au Carbonifère supérieur (-280 millions d'années). Dépourvues de mâchoires, de nageoires paires, de canaux génitaux et d'os, elles naissent sous forme de larves dulçaquicoles^{Gloss} (ammocètes) qui devront subir une métamorphose avant de migrer vers le milieu marin.

Chez les deux espèces, les larves dulçaquicoles sont microphages, les adultes parasitent des poissons marins, puis les géniteurs migrent en rivière nocturnement, à la fin de l'année.

Comme le saumon et l'aloise, les lamproies sont des amphihalins^{Gloss} potamotoques^{Gloss} sémelpares^{Gloss}.

3. L'organisme cible : *Petromyzon marinus* (Linnaeus, 1758)

Noms vernaculaires : Lamproie marine, lamproie marbrée, grande lamproie, anguille musique, suce-pierre [2]

Noms vernaculaires anglais : Sea Lamprey, great sea Lamprey, marine lamprey, stone sucker (GB), spotted lamprey, ell sucker, lamprey eel, nine eyes (USA) [2]

Critères de détermination

- taille moyenne des géniteurs en eau douce de 80 cm.
- robe présente un motif marbré caractéristique, brun sur fond jaunâtre à motifs "de camouflage" typique.
- deux nageoires dorsales séparées, avec la seconde contiguë à la nageoire caudale.

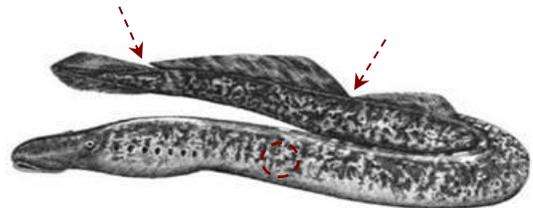


Figure 2 - La lamproie marine et ses principaux critères de détermination.

Biologie, écologie

Reproduction	Intervient de fin avril à juillet, dans les profonds, plats courants et tête de radiers, où, comme chez le saumon, un nid est construit dans les galets et les pierres, sous des vitesses d'écoulement importantes.
cubation	De 10 à 15 jours
Éclosion	À une taille de 5 mm, les larves s'enfouissent dans le sable du nid.
Émergence	Après 35 à 40 jours et atteignant 10 mm, elles quittent le nid et gagnent les lits d'ammocètes (couches marginales limono organiques épaisses) pour 5 à 6 ans.
métamorphose	S'opère à 130 – 150 mm. Les juvéniles dévalent vers la mer. 2 à 3 ans.

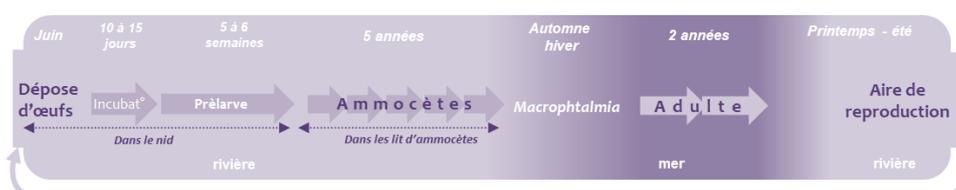


Figure 3 - Cycle de vie de la lamproie marine.

Frayères

Les nids de lamproie marine sont constitués d'un dôme en galets que les géniteurs créent en creusant le fond de la rivière, soit avec leur corps, soit avec leur orifice buccal pour les plus gros éléments. Les œufs sont émis par la femelle et fécondés par le mâle qui l'enserme avant de se trouver enfouis dans la masse des galets.

On obtient donc une structure typique : une vaste dépression dans le fond du lit, plus claire du fait du fouissement, auquel succède un dôme. Les dimensions de l'ensemble sont métriques.

Figure 4 - Trois exemples de frayères de lamproie marine fraîches. À gauche et au centre sous des plats courants, à droite en tête de radier.



Statut

Liste rouge des espèces menacées en France par l'UICN ^{Gloss}: "**en danger**".

Tendance des populations : **en baisse**.

Liste rouge mondiale : "**préoccupation mineure**".



4. L'autre lamproie diadrome présente sur les fleuves manchois : *Lampetra fluviatilis* (Linnaeus, 1758)

Noms vernaculaires : Lamproie fluviatile, lamproie de rivière
 Noms vernaculaires anglais : European river lamprey, River Lamprey

Critères de détermination

- taille des géniteurs en eau douce entre 18,5 à 50 cm.
- robe bleutée, relativement uniforme, dégradée du brun-vert, sur le dos, au bronze, sur les flancs.
- deux nageoires dorsales pigmentées pouvant se rejoindre, avec la seconde contiguë à la nageoire caudale.



Figure 5 - La lamproie fluviatile et ses principaux critères de détermination.

Biologie, écologie

Reproduction	De mars à mai dans les plats courants et les têtes de radiers. Un petit nid de gravier-galet est construit.
Incubation	5 jours
Émergence	Les larves gagnent les lits d'ammocètes pour 3 à 6 ans
Métamorphose	Une fois la taille de 90 – 150 mm atteinte, elle s'opère et les juvéniles dévalent vers la mer
Grossissement	de 2,5 à 3 ans.

Statut

Liste rouge des espèces menacées en France par l'UICN ^{Gloss}: "**vulnérable**".

Tendance des populations : **en baisse**.

Liste rouge mondiale : "**préoccupation mineure**".

5. Différenciation des frayères des deux espèces

Deux critères permettent de ne pas confondre les frayères de lamproies marines avec celles des lamproies fluviatiles :

1. La taille des nids des deux espèces respectives et les faciès d'installation sont clairement différenciés : métrique pour LPM, décimétrique pour LPF. A titre de comparaison, il existe à peu près la même différence entre les frayères de saumon atlantique et celles de truite de rivière.
2. La période de reproduction observée dans la Manche est nettement plus précoce pour la LPF que pour la LPM.

Nonobstant ces deux éléments qui permettent de déterminer de manière fiable les nids recherchés, il peut toujours exister des risques de confusion sur les tronçons où sont installées des frayères dites « forcées » en aval d'ouvrages hydrauliques ayant bloqué la migration génésique des deux espèces. On aboutit alors à un recouvrement d'habitat forcé. La période de prospection choisie, assez tardive pour intervenir après les dernières fraies de lamproie marine, est très éloignée des fraies des fluviatiles. Cet éloignement temporel permet d'apprécier la fraîcheur des nids, éléments qui s'ajoutent à leur taille pour discriminer ceux de LPF des ceux de LPM.

6. La réglementation et la politique régionale, pour rappel

Arrêté préfectoral de la Manche

L'arrêté réglementaire permanent relatif à l'exercice de la pêche en eau douce dans le département de la manche, reprend les dispositions du code de l'environnement pour la pêche de l'espèce.

Synthèse appliquée à la Manche

Période d'ouverture :	Celle de la catégorie où l'on pêche.
Taille minimale de capture :	0,40 m pour la lamproie marine.
Utilisation :	Aucune lamproie ne peut être utilisée comme appât.
Paradoxe :	Les lamproies n'engagent pas les appâts et considérant leur taille minimale de capture, aucun des moyens de pêche susceptible de capturer une lamproie marine n'est autorisé dans le département de la Manche. La possibilité de pêcher la lamproie marine est donc virtuelle, puisque toute capture caractériserait un acte de braconnage.



MATERIEL & METHODES

7. Moyens de prospection

Protocole de prospection

Il consiste à arpenter et inspecter de manière systématique les fonds du linéaire considéré, soit depuis la berge, soit en bordure de lit mineur, soit en flottant sur le cours d'eau (float-tube ou canoë).

Sur les axes bien connus et caractérisés, comme la Taute, seuls les tronçons recélant des habitats propices aux fraies de LPM peuvent être visités sans risque de sous-estimer de manière significative le nombre de nids.

Lorsqu'une frayère est rencontrée, elle est inspectée puis référencée sur un fond cartographique papier.

Saisie de la donnée

Les données cartographiques recueillies sont ensuite saisies sous SIG, sur un fond QGIS créé et mis à disposition par SEINORMIGR^{gloss}, ce qui permettra de garantir l'homogénéité de la donnée « frayères à lamproies marine » au niveau du bassin Seine-Normandie.

8. Plan de prospection

La prospection de l'ensemble des BV est initialement prévue sur deux ans, cette hypothèse étant susceptible d'être modifiée pour atteindre une meilleure image de la propagation départementale interannuelle de l'espèce.

Tableau 2. Effort et dispersion des prospections initialement prévues pour le suivi départemental des frayères à LPM :

BV à enjeu	Années impaires	Années paires
Divette		1 jour
Saire	2 jours	
Sinope		1 jour
Douve		4 jours
Taute		1 jour
Vire		2 jours
Souilles	1 jour	
Sienne	5 jours	
Thar		1 jour
Sée		
total	12 jours 24 H/j	12 jours 24 H/j

La Sée, axe non cloisonné où a été préservée une relative continuité migratoire, fut laissée momentanément de côté pour permettre de se concentrer sur les bassins où des problèmes de continuité écologique sont avérés et/ou supposés pour l'espèce ciblée.

9. Moyens humains

L'étude a été conduite en 2020 essentiellement par les salariés de la FDAAPPMA 50, assistés sur la Douve par un agent de SEINORMIGR, antenne de Mondeville.

10. Règlementaire

Le type de prospection présenté ne nécessite aucun arrêté règlementaire particulier, aucun poisson n'est manipulé dans ce type de suivi qui est non invasif.

Certains propriétaires doivent être dûment avertis du passage des prospecteurs sur leurs terrains.



RESULTATS – INTERPRETATIONS

11. Effort de prospection

Cinq BV ont pu être prospectés : la Divette, Sinope, la Douve, la Taute et le Thar.

Tableau 3. Effort et dispersion des prospections réalisées pour le suivi départemental des frayères à LPM :

Campagne 2020	effort	dates	aval	amont
Divette	6 H/j	23/06/2020	Cité Fougère	Le Pont de Martinvast
		29/06/2020	Le Pont de Martinvast	Sideville bourg
		18/06/2020	Sideville bourg	Le Pont Chauvin
		29/06/2020	Le Pont Chauvin	Pont Baudron
Sinope	2 H/j	11/06/2020	Moulin de Quineville	Bidros
Douve	11 H/j	02/07/2020	<i>Tentative infructueuse, cause turbidité de l'eau</i>	
		16/07/2020	Saint Sauveur-le-Vicomte	
		25/07/2020	Pont Roumard	Pont Roumard
		15/07/2020	Étang Bertrand	Étang Bertrand
		30/07/2020	Le Pont de Darnétal	Le Pont de Darnétal
Taute	2 H/j	21/07/2020	Pont des Forges	Pont des Forges
		16/06/2020	Pont de Tribehou	Moulin de Manne
Thar	4 H/j	16/07/2020	Pont de Guigeois	Abbaye de la Lucerne
		24/06/2020	Abbaye de la Lucerne	La Haye Pesnel
Total	25 H/j	12,5 j		

La Divette

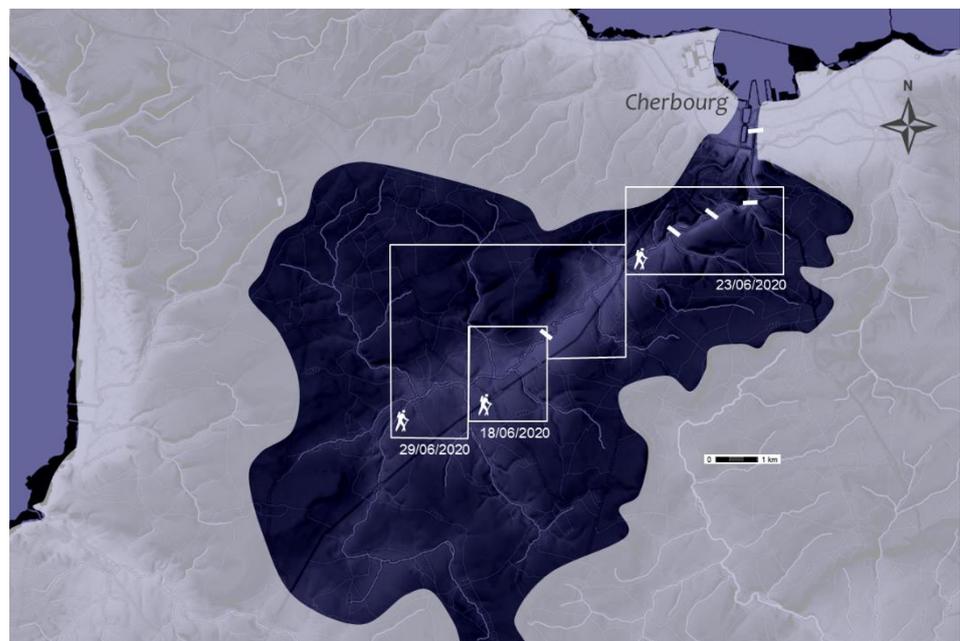


Figure 6 - Carroyage de prospection du cours mère de la Divette. FDAAPPMA 50, année 2020.

Trois journées ont permis de prospecter l'ensemble du linéaire accessible et recélant potentiellement des faciès propices à la reproduction de la LPM sur la Divette. Prospection avec la participation d'Albane AGOSTINI, de la GEMAPI Bassins versants Divette & fleuves côtiers nord Cotentin, CAC.

La Sinope

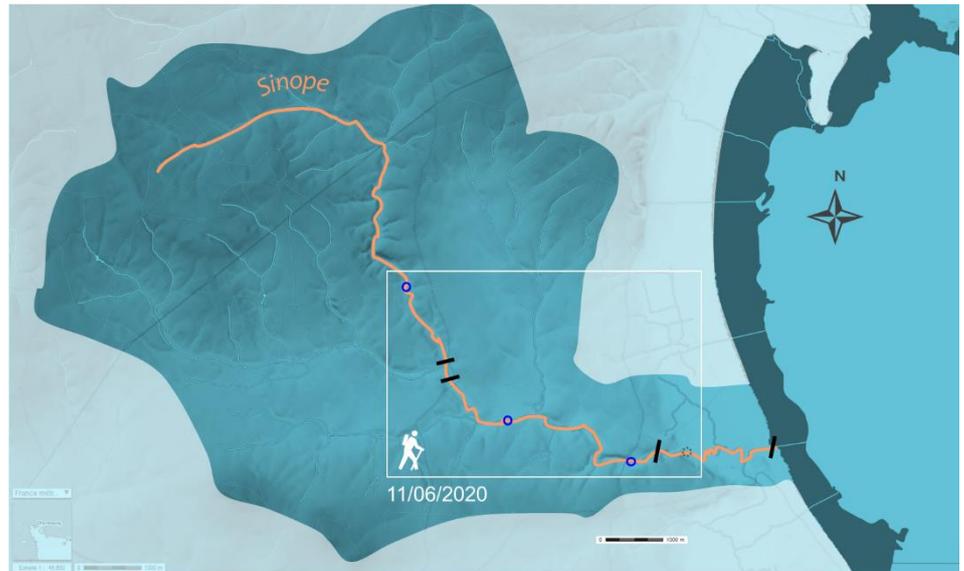


Figure 7 - Carroyage de prospection du cours mère de la Sinope. FDAAPPMA 50, année 2020.

La prospection de la Sinope ne prit qu'une journée, à la faveur de l'accessibilité des berges.

La Douve

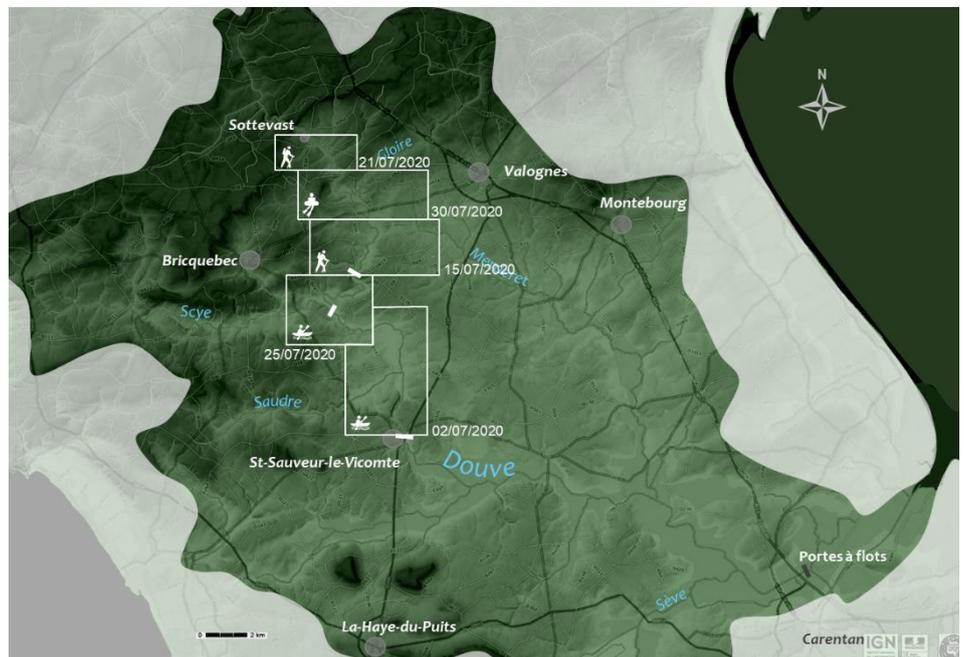


Figure 8 - Carroyage de prospection du cours mère de la Douve. FDAAPPMA 50, année 2020.

La Douve a été prospectée en float-tube, à pied et en canoë, ceci afin de parcourir les 29 km linéaires favorables à la reproduction de la LPM.

La Taute

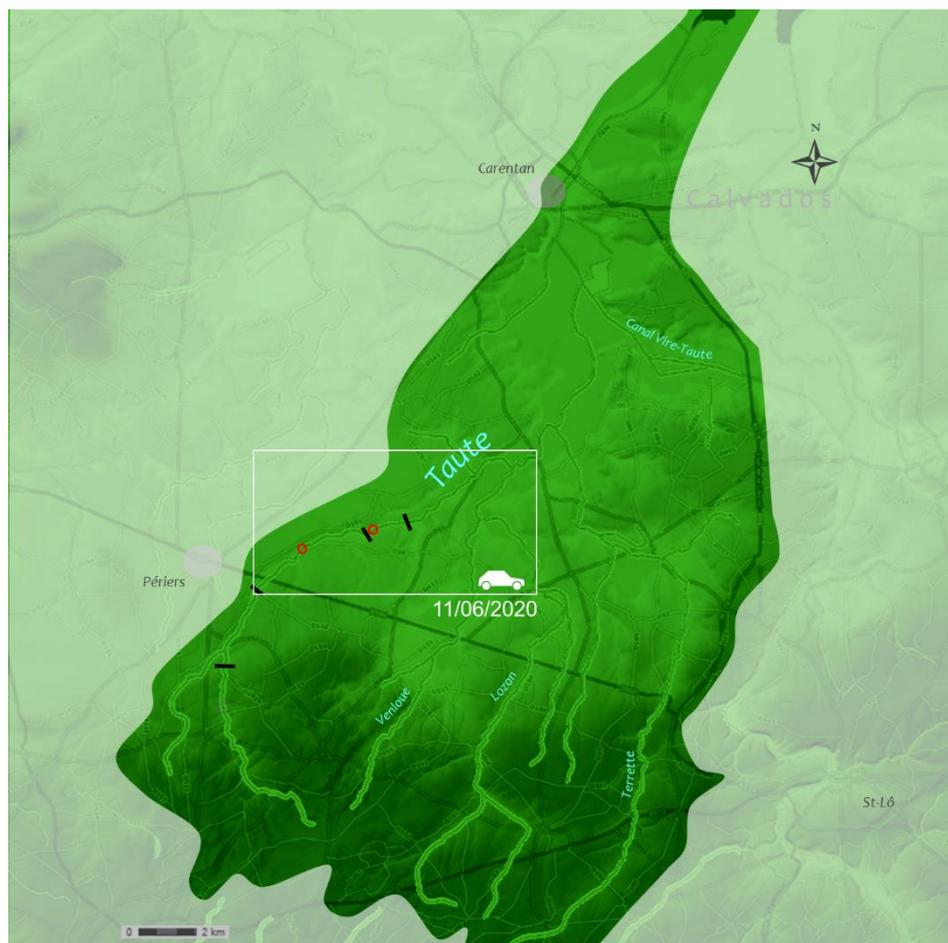


Figure 9 - Carroyage de prospection du cours mère de la Taute. FDAAPPMA 50, année 2020.

La zone de marais de la Taute a été prospectée en pointillé, sur les seuls tronçons capables d'accueillir des frayères.

Le Thar

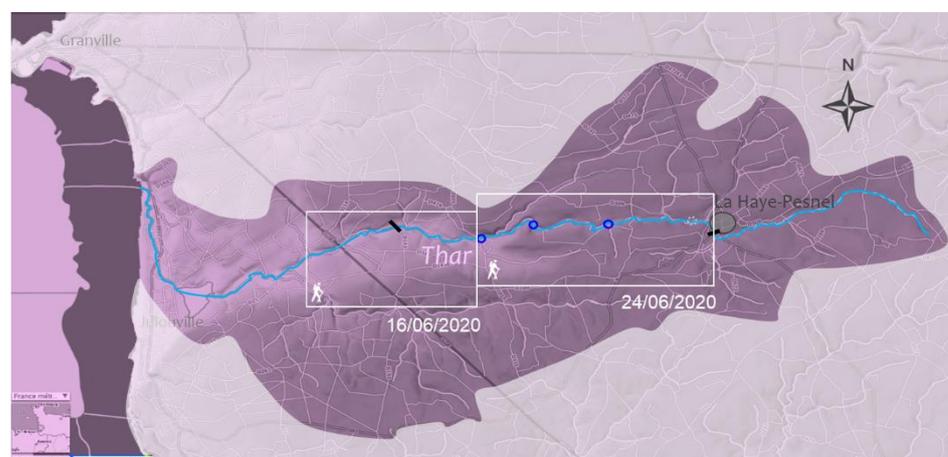


Figure 10 - Carroyage de prospection du cours mère du Thar. FDAAPPMA 50, année 2020.

Deux jours d'une progression ardue ont été nécessaires pour parcourir le linéaire abondamment en friche, mais favorable à la fraie de l'espèce. Prospection avec la participation de Guillaume ESCHENNE, technicien de rivière de GTM.

Conditions de prospection

Tableau 4 : Conditions de prospections rencontrées lors du suivi de frayères à lamproies marines, année 2020 :

Axe	Hydrologie	Turbidité	Météo
Divette	étiage	nulle	sec et ensoleillé
Sinope	étiage	Nulle à faible	sec et ensoleillé
Douve	étiage	nulle	sec et ensoleillé
Taute	étiage	nulle	sec et ensoleillé
Thar	étiage	nulle	sec et ensoleillé

L'ensemble des conditions de prospections ont été idéales, les résultats obtenus sont estimés très fiables et exhaustifs

12. Résultats

Synthèse géographique

Tableau 5 : Résultats des recherches prospectives de frayères à lamproies marines, année 2020 :

	Lp	Lf	%	Nb f. obs	df	fc	Oa
Divette	16 km	-	0 %	1	Très faible	-	Seuil de la prise d'eau CAC ROE115731
Sinope	8 km	-	0 %	0	Nulle	brutal et net aval seuil	seuil du moulin de Sienne ROE 12428
Douve	37,5 km	25,8 km	69 %	98	Assez bonne	Non déterminé	seuil du de la Laiterie ROE39522
Taute	13,6 km	4,2 km	31 %	5	Faible	brutal et net aval seuil	Seuil de la Clergerie ROE109557
Thar	12 km	-	0 %	0	Nulle	-	-

Lp : linéaire prospecté / *Nb f obs* : nombre de frayères observées / *Lf* : linéaire compris entre la première frayère et la dernière / *%* : part fécondée du linéaire prospecté / *df* : densité de frayère observées / *fc* : front de colonisation & type d'arrêt / *Oa* : Ouvrage en amont du fc

La Divette

Une seule frayère de lamproie marine a été observée, dans la vallée de Quincampoix. Aucun signe de déséquilibre n'a été visuellement détectable sur le cours d'eau.



La Sinope

Aucune frayère de lamproie marine n'a été observée, malgré l'abondance des faciès favorables.

La Douve

Le linéaire accessible du cours mère à partir du Pont Roumard et en amont a été fécondé de manière relativement abondante. Entre ce point et Saint Sauveur-le-Vicomte, aucun radier n'a été exploité. Le secteur en amont de Sottevast serait à prospecter, notre effort 2020 laisse une incertitude quant à la mise en évidence du front de colonisation.

La Taute

L'aval du système a été colonisé et faiblement fécondé uniquement dans sa partie de marais. Le front de colonisation est déterminé.

Le Thar

Aucune frayère de lamproie marine n'a été observée, malgré l'abondance des faciès favorables.

BILAN & CONCLUSION

Cette deuxième année de prospection a permis de sonder cinq axes fluviaux. Ils donnent des résultats contrastés :

- sur la **Divette**, la situation observée pour la lamproie marine rejoint celle observée pour le saumon atlantique : très faible trace de reproduction en 2020.
- Sur la **Sinope** et le **Thar** : aucun recrutement décelé sur des linéaires pourtant très propices. Sur la Sinope, ce résultat est concordant à celui obtenu sur le saumon atlantique *Salmo salar*.
- Sur la **Taute**, le seuil de la Clergerie, oppose un redan de plusieurs dizaines de centimètres rédhibitoire à l'espèce.
- Sur la **Douve**, le cours principal a été relativement bien exploité par l'espèce sur la partie médiane de son cours. Une partie du linéaire colonisé n'a peut-être pas été exploré en amont de Sottevast. Un long linéaire sous influence du seuil du Moulin Férey et jusqu'au pont Roumard a peu été fécondé. L'observation de cette colonisation par la LPM est intéressante car le BV voisin, la Vire, avec qui la Douve partage un estuaire, la Baie des Veys, n'est plus colonisée par l'espèce depuis plusieurs années.

Cette nouvelle campagne permet de préciser l'état de la population de lamproie marine sur le département que seule l'observation régulière permettra d'appréhender avec acuité puis en traduire l'évolution.

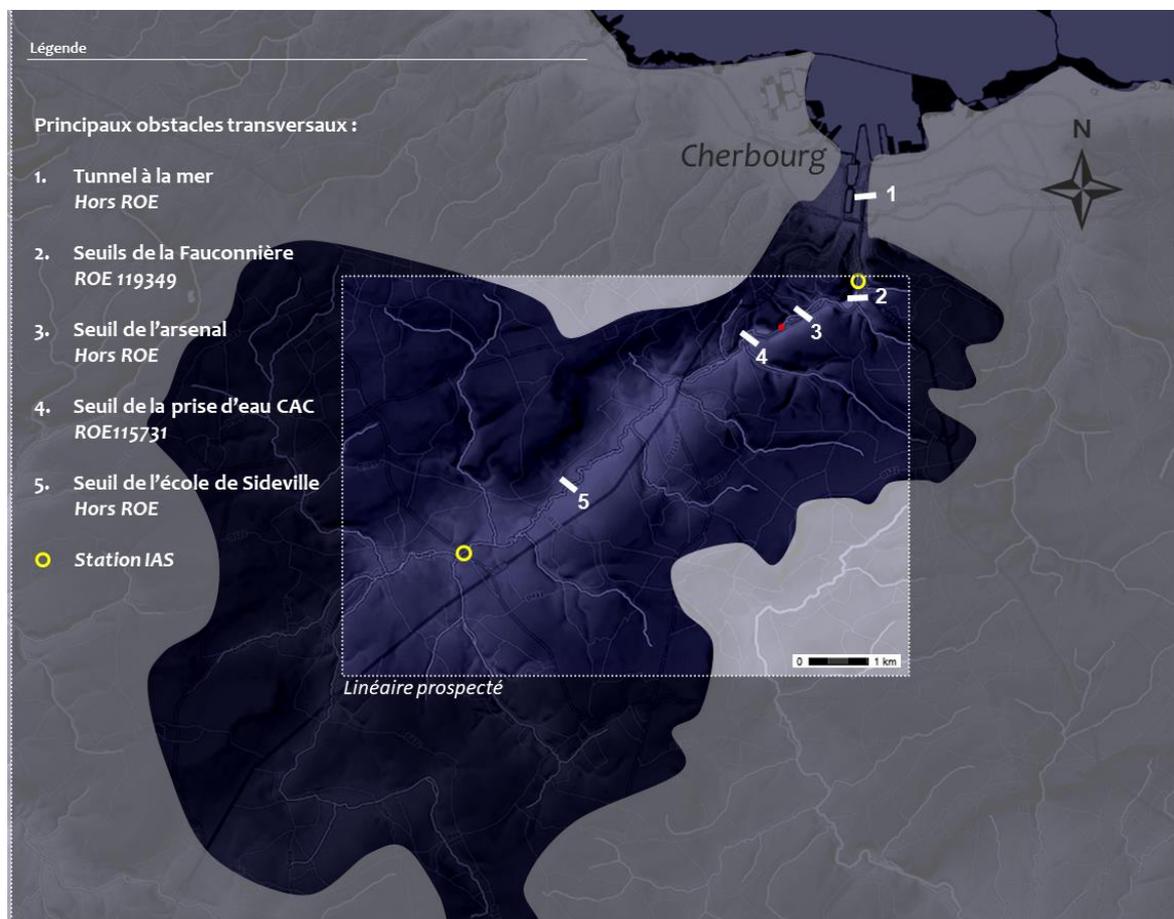
FICHES RESULTATS PAR BASSIN

Les fiches suivantes présentent la synthèse des résultats obtenus.

Masse d'eau Etat écologique du SDAGE	La Divette HR334	Moyen Objectif de Bon état 2021
Classement	L.214-17 du CE. ZAP anguille	Classé en liste 1 Hors périmètre
Contexte PDPG	La Divette	Salmonicole Perturbé
SAGE	Aucun	
Organismes de gestion	Communauté d'Agglomération Le Cotentin, présidée par	M. David MARGUERITE
	« La Truite Cherbourgeoise Mouche de Saire », présidée par	M. Claude BUHAN

Valeurs cibles LPM 2020			Prospectés : ~ 16 km	
Nb. de nids	Linéaire entre les frayères extrêmes	Part fécondée du linéaire prospecté	Densité de frayères observées	Type de front de colonisation
1	-	0,001 %	Très faible	Non déterminable - non typologique

Répartition spatiale



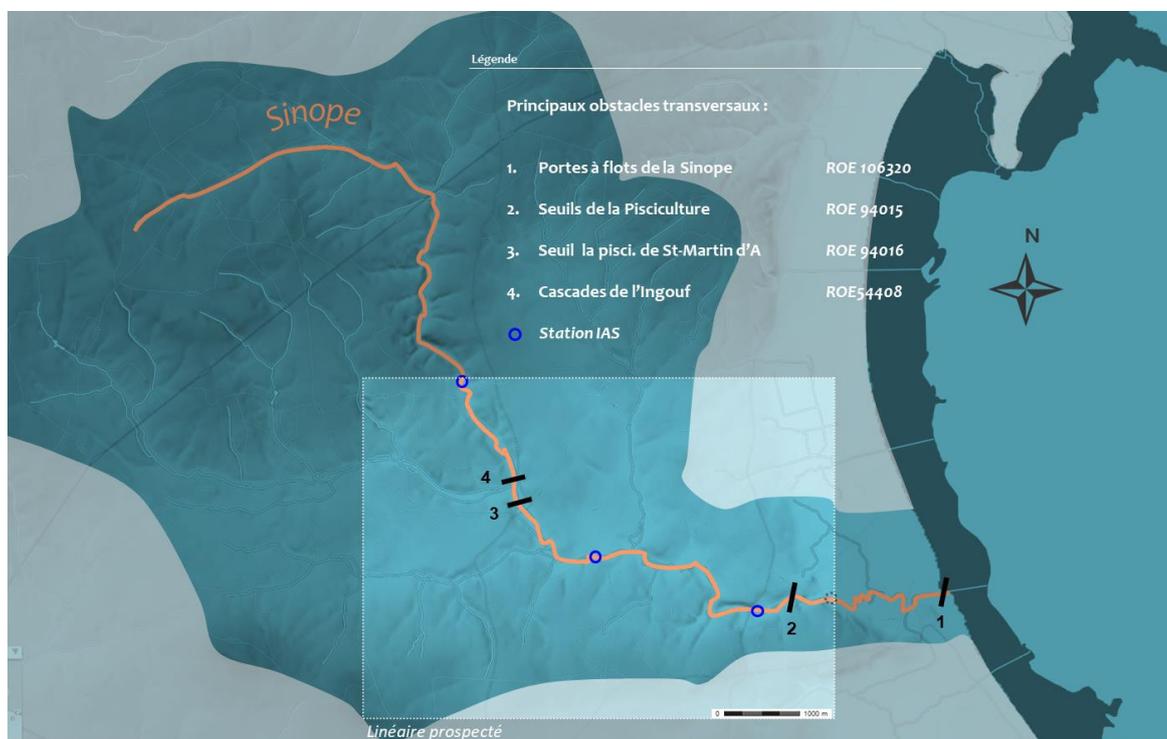
Masse d'eau Etat écologique du SDAGE	HR 332	Bon Objectif de Bon état 2015
Classement	L.214-17 du CE. ZAP anguille	Classé en liste 1 et 2 Hors périmètre
Contexte PDPG	La Sinope amont	Salmonicole Perturbé
SAGE	Aucun	
Organismes de gestion	Communauté d'Agglomération Le Cotentin, présidée par	M. David MARGUERITE
	AAPPMA « les Pêcheurs de la Sinope », présidée par	M. Arnold EVRARD

Valeurs cibles LPM 2020

Prospectés : **8 km**

Nb. de nids	Linéaire entre les frayères extrêmes	Part fécondée du linéaire prospecté	Densité de frayères observées	Front de colonisation, caractéristique
0	-	0 %	nulle	-

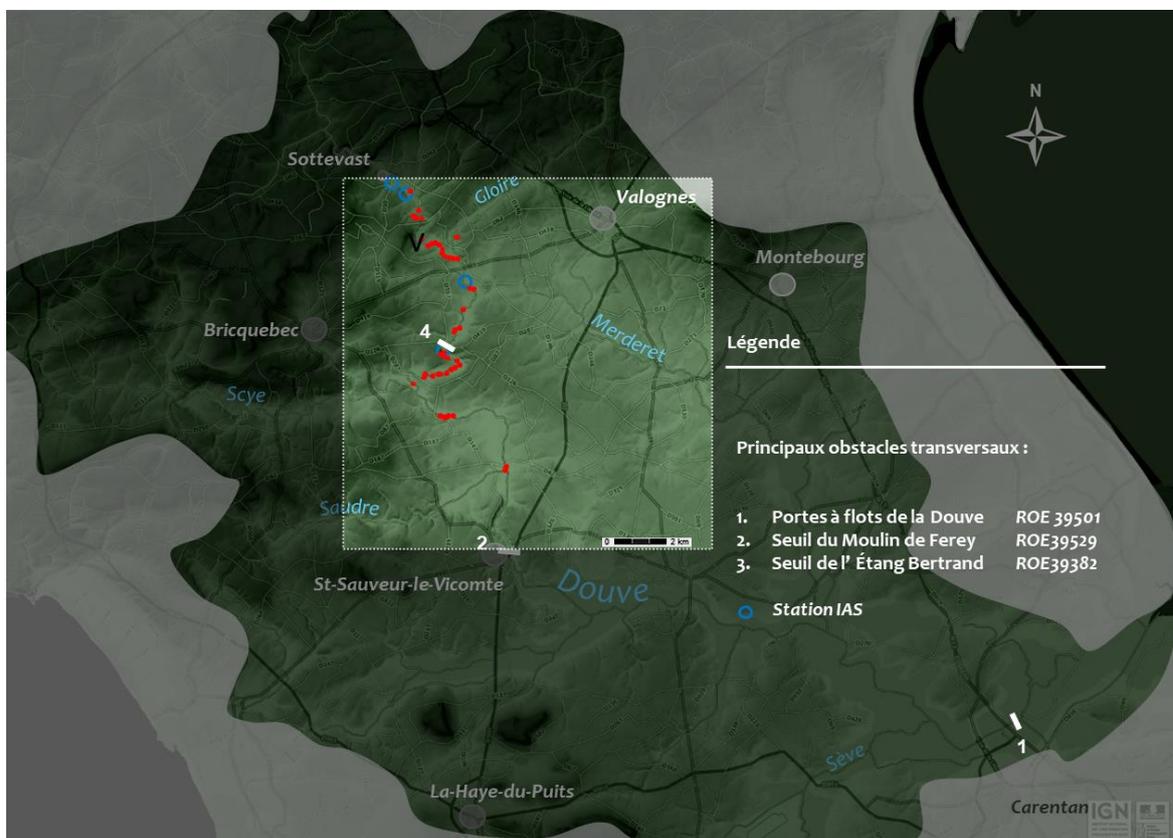
Répartition spatiale



Masse d'eau	La Douve HR 326	État médiocre	Objectif de Bon potentiel 2027
Etat écologique du SDAGE	La Douve HR 354	État moyen	Objectif de bon état 2021
Classement	L 214-17		Liste 1 & liste 2
	Anguille		ZAP
Contexte PDPG	La Douve		Cyprinicole perturbé
SAGE	Douve Taute		Mis en œuvre
Organismes de gestion	Communauté d'Agglomération Le Cotentin, présidée par		M. David MARGUERITE
	Amont : « La Truite Cherbourgeoise Mouche de Saire », présidée par		M. Claude BUHAN
	« La Truite de la Scye », présidée par		M. Denis SCELLES
	Aval : « Le Gardon Saint Sauverais », présidée par		M. Jean-Paul RITTER

Valeurs cibles LPM 2020			Prospectés :	37,5 km
Nb. de nids	Linéaire entre les frayères extrêmes	Part fécondée du linéaire prospecté	Densité de frayères observées	Type de front de colonisation
98	25,8 km	69 %	Assez dense	Typologique ?

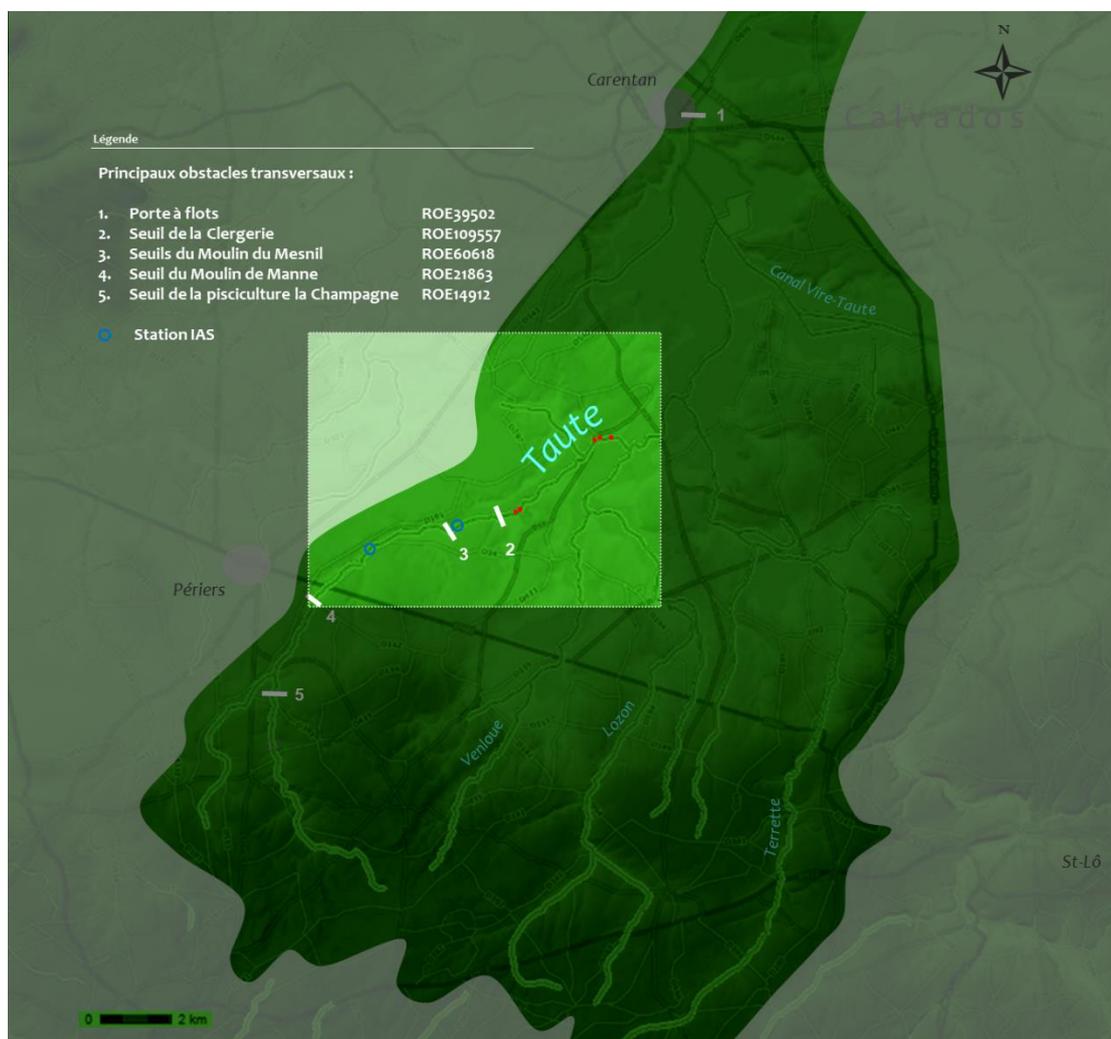
Répartition spatiale



Masse d'eau Etat écologique du SDAGE	HR 329 La Taute	Moyen Objectif de Bon état 2021
Classement	L 214-17 Anguille	Liste 1 & liste 2 ZAP
Contexte PDPG	Taute	Cyprinicole perturbé
SAGE	Douve Taute	Mis en œuvre
Organismes de gestion	CC Côte Ouest Centre Manche, présidée par « les pêcheurs de Périers St-Sauveur-Lendelin », présidée par	M. Henri LEMOIGNE M. Hervé GUERIN

Valeurs cibles LPM 2020			Prospectés :	14 km
Nb. de nids	Linéaire entre les frayères extrêmes	Part fécondée du linéaire prospecté	Densité de frayères observées	Type de front de colonisation
5	4,2 km	31 %	faible	net & non typologique

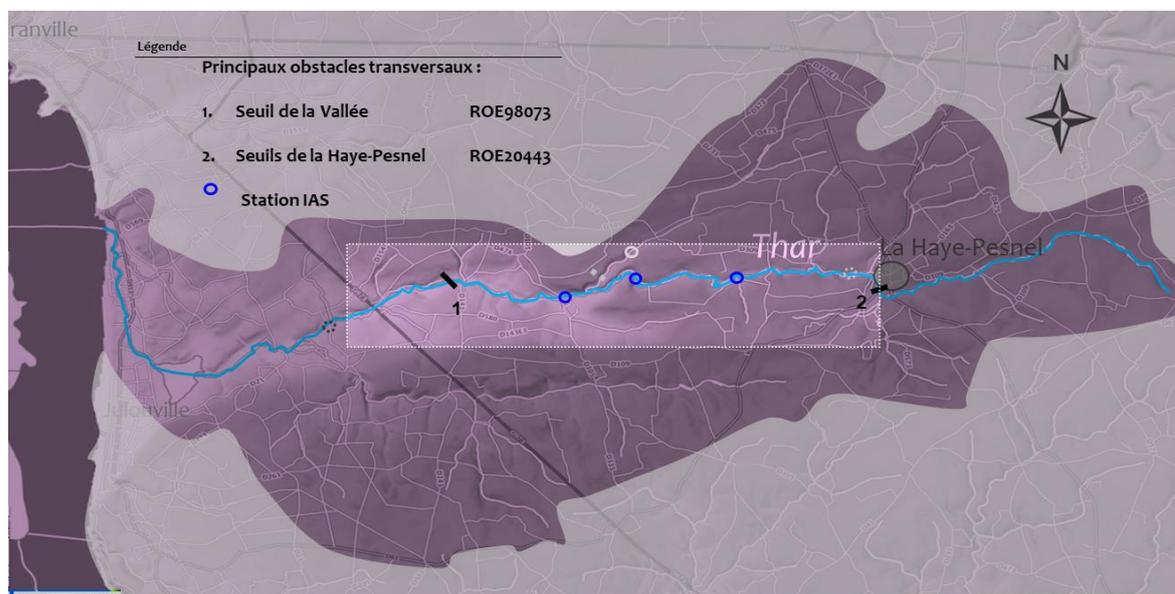
Répartition spatiale



Masse d'eau	HR 343 Le Thar	Moyen
Etat écologique du SDAGE		Objectif de Bon état 2015
Classement	L 214-17 Anguille	Liste 1 & liste 2 ZAP
Contexte PDPG	Le Thar	Salmonicole perturbé
SAGE	Sée Côtiers Granvillais	Élaboration – mise en place
Organismes de gestion	Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie, présidée par	M. David NICOLAS
	AAPPMA « Le Bassin de la Sienne », présidée par	M. Philippe DELAMARCHE

Valeurs cibles LPM 2020			Prospectés :	12 km
Nb. de nids	Linéaire entre les frayères extrêmes	Part fécondée du linéaire prospecté	Densité de frayères observées	Type de front de colonisation
0	-	0 %	nulle	-

Répartition spatiale



BIBLIOGRAPHIE

Ouvrage

- [1] P. KEITH, H. PERSAT, É. FEUNTEUN & J ALARDI. **Les poisons d'eau douce de France** | Collection Inventaires & biodiversité. Biotpe Édition – Publications scientifiques du Muséum. 2011 [552 pages].

Site internet

- [2] S. SOHIER, J-P COROLLA, R SABATIÉ in **Lamproie marine *Petromyzon marinus*** | *Linnaeus*.. DORIS N° 1635. <https://doris.ffessm.fr>. 10/11/2020 [23 pages].

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 - Carte de la Manche avec les axes migratoires retenus pour les prospections de frayères de LPM. FDAAPPMA 50.....	5
Figure 2 - La lamproie marine et ses principaux critères de détermination.	6
Figure 3 - Cycle de vie de la lamproie marine.....	7
Figure 4 - Trois exemples de frayères de lamproie marine fraîches. À gauche et au centre sous des plats courants, à droite en tête de radier.	7
Figure 5 - La lamproie fluviatile et ses principaux critères de détermination.....	8
Figure 6 - Carroyage de prospection du cours mère de la Divette. FDAAPPMA 50, année 2020.....	12
Figure 7 - Carroyage de prospection du cours mère de la Sinope. FDAAPPMA 50, année 2020.	13
Figure 8 - Carroyage de prospection du cours mère de la Douve. FDAAPPMA 50, année 2020.	13
Figure 9 - Carroyage de prospection du cours mère de la Taute. FDAAPPMA 50, année 2020.	14
Figure 10 - Carroyage de prospection du cours mère du Thar. FDAAPPMA 50, année 2020.	14
Tableau 1. Axes fluviaux proposés à la prospection et principales caractéristiques de continuité migratoires :.....	5
Tableau 2. Effort et dispersion des prospections initialement prévues pour le suivi départemental des frayères à LPM :	10
Tableau 3. Effort et dispersion des prospections réalisées pour le suivi départemental des frayères à LPM :	12
Tableau 4 : Conditions de prospections rencontrées lors du suivi de frayères à lamproies marines, année 2020 :	15
Tableau 5 : Résultats des recherches prospectives de frayères à lamproies marines, année 2020 :	15

Fédération de la Manche
des Associations Agréées
pour la Pêche
et la Protection du Milieu Aquatique

peche-manche.com



contact@peche-manche.com

Retrouvez le rapport sur notre site

<http://www.peche-manche.com/telechargement/>

Parution

Décembre 2021